

La Sidra

DE LA SEMAINE

50 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE
BETH LOUBAVITCH
1968 - 2018

YITRO

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Le beau-père de Moché, Yitro, entend parler des miracles extraordinaires qu'a accomplis D.ieu pour le Peuple d'Israël. Il se rend de Midian au camp d'Israël, accompagné de la femme de Moché et de leurs deux fils. Yitro conseille à Moché de désigner une hiérarchie constituée de magistrats et de juges pour l'aider dans sa tâche de juger le peuple.

Les Enfants d'Israël établissent leur campement face au Mont Sinai où il leur est dit que D.ieu les a choisis pour être Son « royaume de prêtres » et « une nation sainte ». Le peuple répond en proclamant : « Tout ce que D.ieu a dit, nous le ferons ». Le sixième jour du troisième mois (Sivan), sept semaines après l'Exode, la nation d'Israël dans son intégralité s'assemble au pied du Mont Sinai. D.ieu descend sur la montagne dans le tonnerre, les éclairs, des tourbillons de fumée et le son du Chofar. Il commande à Moché de monter.

D.ieu proclame les Dix Commandements, enjoignant le Peuple d'Israël de croire en D.ieu, de ne pas servir d'idoles ou de prononcer le Nom de D.ieu en vain, de garder le Chabbat, d'honorer les parents, de ne pas tuer, de ne pas commettre d'adultère, de ne pas voler et de ne pas porter de faux témoignages ni de jalouser la maison d'autrui. Le peuple s'adresse à Moché en criant que la révélation est trop intense pour qu'ils puissent la supporter, le suppliant de recevoir, lui, la Torah de D.ieu et de la leur transmettre.

L'identité de Yitro

Seul un petit nombre des lectures de la Torah ont le nom d'un individu particulier. Aussi, quand une telle association se présente, elle appelle à une attention toute particulière. Et si cela est vrai de toutes les autres Paracha, cela s'applique avec encore plus d'acuité à la Paracha de cette semaine qui relate le Don de la Torah. Le nom de cette Paracha indique clairement qu'il y a un lien à établir entre l'individu et l'événement en question.

Qui était Yitro ? La Torah le décrit comme le Cohen de Midian. Nos Sages offrent deux définitions du mot Cohen.

Il s'agit tout d'abord du « dirigeant ». En effet, Yitro dirigeait le pays de Midian. Mais, par ailleurs, ce terme signifie également « prêtre ». Il était le guide des Midianites dans leur culte. Et de fait, nos Sages relatent que « Yitro avait connu toutes les fausses divinités du monde ».

Le lien entre la première interprétation et le Don de la Torah est évident car il reflète la portée de l'engagement de Yitro. Bien qu'il ait vécu dans la richesse et le confort, il était prêt à voyager dans le désert pour entendre les mots de la Torah.

Cependant la seconde interprétation est problématique. Nos Sages nous enseignent qu'il est interdit de dire à un converti : « Rappelle-toi tes actes antérieurs. »

Suite en page 2

Edito

Tous des arbres ?

Nous enons à peine, la semaine dernière, de commémorer, pour la 69^{ème} fois, le 10 Chevat, le jour où le Rabbi succéda à son beau-père, devenant le Rabbi de Loubavitch. Voici que survient alors, par définition moins d'une semaine plus tard, le 15 Chevat, le « nouvel an des arbres », ce jour où, selon l'enseignement du Talmud, D.ieu juge les arbres et qui, même s'il n'est pas associé à un jour de fête au sens strict, ressort comme un point de joie sur le tissu des jours. Faut-il n'y voir qu'un hasard de calendrier ? C'est qu'il y a comme un lien profond entre ces dates successives. Il a été abondamment dit que le 10 Chevat n'est pas un simple anniversaire mais bien le début d'un nouveau temps qui a vu les retrouvailles entre le judaïsme, la pratique de ses commandements et de larges segments du peuple juif, comme une sorte de révolution. Quels sont donc la place et le sens du 15 Chevat ?

Ce « nouvel an » est aussi la marque d'une renaissance. Certes, les commentateurs relèvent qu'à ce moment, avant le début du printemps, c'est le tout premier frémissement qui monte au cœur des arbres. Après la période où le froid a endormi la nature, c'est d'un retour de la vie qu'il s'agit. Et cela nous concerne au premier chef, d'abord au titre d'utilisateurs des arbres et des fruits qu'ils nous prodiguent, mais aussi en tant qu'arbres métaphoriques nous-mêmes. « L'homme est un arbre des champs » dit le texte. Affirmation surprenante mais ô combien légitime. Le parallèle s'impose de lui-même : parler de « racines », de « branches » et de « fruits » ne peut être que puissamment évocateur du destin des hommes. Gardons-nous cependant de ne voir le propos que comme une image facile. Il décrit profondément la réalité des choses : sans racines – dans tous les sens du terme – quel espoir de fruits pourrions-nous avoir ?

Et finalement le 10 Chevat ne nous a-t-il pas donné le même message ? Vitaliser ou retrouver des racines, faire grandir ce que nous sommes, faire que toute notre vie ait un sens parce que nous portons les « fruits » qui donneront un lendemain à toutes les générations à venir : l'œuvre du Rabbi continue de montrer sa puissance. Le 15 Chevat exprime aussi tout cela. De date en date, nous voici au cœur des choses – à prendre à cœur.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT YITRO

PARIS • ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 17h 18
Sortie : 18h 29

Bordeaux 17.42
Grenoble 17.16
Lille 17.09
Lyon 17.17

Marseille 17.22
Montpellier 17.27
Nancy 17.03
Nantes 17.39

Nice 17.13
Rouen 17.21
Strasbourg 16.57
Toulouse 17.37

A partir du dimanche 20 janvier 2019 Pose des Téléfines : 7h 28 Heure limite du Chema : 10h 48 Fin Kidouch Levana : lundi 21 janvier à 5h 35mn



Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine – 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

Connaître les divinités, reconnaître D.ieu

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de comprendre la source de l'idolâtrie. Maïmonide écrit :

« A l'époque d'Énoch, l'humanité commit une grave erreur... Les hommes disaient que D.ieu avait créé les étoiles et les sphères avec lesquelles Il contrôlait le monde. Il les avait placées En Haut et les traitait avec honneur... De la même façon, il convient (pour l'homme) de louer et de glorifier (ces entités) et de les traiter avec honneur. Ainsi le culte de fausses divinités est-il enraciné dans l'incompréhension du fait que D.ieu influence ce monde par ces intermédiaires. »

Nos Sages commentent : « Il n'existe pas un brin d'herbe sur la surface (du monde matériel) qui n'ait une force spirituelle le forçant à grandir. » Cependant, les idolâtres attachent à ces intermédiaires une autorité indépendante, pensant qu'ils ont le contrôle sur l'influence qu'ils exercent. En réalité, ces « dieux » ne sont qu'« une hache entre les mains du bûcheron », ne possédant aucune importance ou volonté par eux-mêmes et c'est pourquoi il est erroné et interdit de les adorer. En disant que Yitro avait connu toutes ces fausses divinités du monde, nos Sages impliquent qu'il était conscient de tous les moyens par lesquels D.ieu fait parvenir de l'énergie dans le monde. Et malgré sa connaissance de ces forces spirituelles, il avait rejeté leur culte, déclarant : « Que D.ieu soit béni... Maintenant je sais que D.ieu est plus grand que toutes les divinités. »

Le microcosme encourageant le macrocosme

La reconnaissance de D.ieu par Yitro ne le concernait pas simplement lui, en tant que personne. Ses paroles de louange permirent « la révélation de D.ieu dans Sa gloire dans les royaumes supérieurs et in-

férieurs. Après cela, Il donna la Torah dans une parfaite (confirmation) de Sa domination sur toute existence. »

La reconnaissance individuelle de Yitro exprima le but du Don de la Torah. Elle prépara le monde entier à une telle révélation. Expliquons-nous : Maïmonide déclare : « La Torah ne fut donnée que pour créer la paix dans le monde ».

Et pourtant, la paix n'est pas le but de l'existence de la Torah. En effet, la Torah existait avant même la création du monde. Elle est la sagesse de D.ieu et forme un avec Lui.

Aussi, tout comme D.ieu transcende le concept de « but », ainsi en va-t-il de la Torah.

Cependant, Maïmonide se concentre, non sur le but de la Torah elle-même, mais sur le Don de la Torah, sur la raison pour laquelle elle fut donnée aux mortels. Il explique que ce Don n'avait pas pour simple but de répandre la lumière divine mais de cultiver la paix.

Quand les extrêmes se rencontrent

La paix signifie l'harmonie entre les contraires. Dans son sens ultime, elle se réfère à une résolution de la dichotomie entre le spirituel et le matériel, le mouvement en avant permettant à un monde, dans lequel la présence de D.ieu n'est pas visiblement présente, de reconnaître la vérité de Son Être et d'en être imprégné.

A propos du verset : « Les cieus sont les cieus de D.ieu et la terre Il l'a donnée aux enfants de l'homme », nos Sages expliquent qu'à l'origine, régnait un décret divin séparant le monde spirituel du monde matériel. Autrement dit, la nature de l'existence matérielle interdisait la coexistence avec la réalité spirituelle. Au moment du Don de la Torah, toutefois, D.ieu annula ce décret et permit que s'établisse l'unité entre les deux.

Mais la paix implique plus que la simple

négation de l'opposition. L'intention en est que ce qui était auparavant inconciliable trouve un terrain d'entente et s'unisse dans une activité productive.

De la même façon, la paix que suscite la Torah ne fait pas qu'impliquer une si grande révélation de la Divinité dans le monde matériel qu'il est obligé de Le reconnaître. Mais son intention est de révéler une conscience de D.ieu au sein même du monde matériel.

Il y a de la Divinité dans chaque élément de l'existence. A chaque moment, la Création se renouvelle. Si l'activité Divine venait à cesser, le monde retournerait au néant absolu. La Torah nous permet d'apprécier cette Divinité intérieure et de vivre en harmonie avec Elle.

A un niveau personnel, la reconnaissance de Yitro de la suprématie de D.ieu accomplit cet objectif. Il évolua de l'implication avec « toutes les divinités du monde » à une profonde reconnaissance de la souveraineté de D.ieu. Ce cheminement rendit possible le Don de la Torah qui, à son tour, transforma le monde.

Le chemin vers la Délivrance

Le Tanya décrit le Don de la Torah comme avant-goût de l'Ère messianique. Car alors, toute existence se tenait dans un état d'unité absolue avec D.ieu.

Au moment du Don de la Torah, cependant, la révélation dépendait de l'initiative divine. Puisque le monde n'avait pas encore été raffiné, sa nature restait en opposition avec la manifestation de la Divinité et c'est pourquoi tous les miracles de la Révélation Sinaïtique ne durèrent pas.

Désormais, l'observance de la Torah et les Mitsvot par l'humanité, dans les siècles qui ont suivi, a doucement tressé la Divinité dans le tissu du monde. A l'Ère de Machi'ah, cette dualité sera éternellement abolie et nous constaterons que notre monde est la résidence de D.ieu.

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 20 JANVIER – 14 CHEVAT

Mitsva positive n° 80 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de racheter le premier-né humain (le premier-né de la femme, même si ce n'est pas celui du mari) et de faire don de ce montant d'argent à un prêtre.

Mitsva positive n° 81 : Il s'agit du commandement qui nous incombe de racheter le premier-né mâle d'une ânesse par un agneau – s'il ne le rachète pas à sa valeur en argent comptant – et de donner l'agneau au prêtre.

• LUNDI 21 JANVIER – 15 CHEVAT

Mitsva positive n° 82 : Il s'agit du commandement nous incombant de briser la nuque du premier-né d'une ânesse si son propriétaire ne veut pas le racheter.

Mitsva positive n° 135 : Il s'agit du commandement nous incombant de cesser de cultiver la terre pendant la septième année.

Mitsva négative n° 220 : C'est l'interdiction qui nous est faite de tout travail du champ durant la septième année.

Mitsva négative n° 221 : Tout travail sur les arbres nous est interdit durant la septième année.

Mitsva négative n° 222 : Il nous est interdit de récolter, de la même façon que les autres années, ce que la terre produit spontanément la septième année.

• MARDI 22 JANVIER – 16 CHEVAT

Mitsva négative n° 223 : Il nous est interdit également de récolter

les fruits des arbres, durant la septième année, de la même façon que les autres années. Nous devons le faire avec quelques modifications de façon à montrer que ces fruits sont des choses sans maître (à la disposition du public).

Mitsva positive n° 134 : Il s'agit du commandement nous incombant d'abandonner tout ce que la terre produit pendant l'année de la Chemitah et de permettre à quiconque de prendre tous les produits de nos champs.

Mitsva positive n° 141 : Il s'agit du commandement nous incombant d'annuler toutes les dettes lors de l'année chabbatique.

Mitsva négative n° 230 : Il nous est interdit d'exiger le remboursement d'une dette à l'expiration d'une année chabbatique. Au contraire, il faut procéder à sa remise totale.

Mitsva négative n° 231 : C'est l'interdiction qui a été faite de refuser un prêt à cause de la proximité de l'année chabbatique et du risque de remise de la dette.

• MERCREDI 23 JANVIER – 17 CHEVAT

Mitsva positive n° 140 : Il s'agit du commandement nous incombant de compter les années depuis la période où nous avons conquis la Terre d'Israël et en avons acquis la maîtrise, sept ans par sept ans jusqu'à l'année jubilaire (cinquantième année).

Mitsva positive n° 136 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de sanctifier la cinquantième année, c'est-à-dire de cesser le travail de la terre comme pour l'année sabbatique.

(suite en page 5)

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

ELLE S'APPELAIT 'HAYA MOUCHKA

Mon mari et moi ainsi que nos enfants avons eu la chance à de nombreuses reprises d'être reçus par la Rabbanite 'Haya Mouchka dans sa maison sur President Street. Ce fut l'oncle de mon mari, Rav Zalman Gourarie qui m'encouragea à téléphoner à la Rabbanite, à me présenter et à demander si nous pouvions lui rendre visite. Je fus très nerveuse la première fois et je pense que mon mari aussi.

Nous avons sonné à la porte. C'est la Rabbanite elle-même qui nous ouvrit, et, avec un grand sourire, prit nos manteaux et nous mit à l'aise. Elle nous fit entrer dans la salle à manger où la table avait été préparée de façon royale : de magnifiques assiettes, des verres en cristal, différents gâteaux, des fruits, des chocolats, des glaces pour les enfants et une grande bouilloire de thé. Elle versa du thé pour mon mari et moi en nous gratifiant de trois cuillères de sucre : bien que mon mari ne prenne jamais de thé sucré, il but toute la tasse. Les enfants étaient ravis de tous ces gâteaux, chocolats et glaces – sauf notre fille Estie qui avait décidé qu'elle était au régime. Tout ce que la Rabbanite lui proposait, elle répondait poliment : « Non merci ! ». Je crus que mon mari allait s'évanouir de honte. Cependant, la Rabbanite comprenait parfaitement la mentalité des jeunes. Elle se tourna vers notre fille et suggéra : « Estie ! Mange une fraise : ce n'est pas calorique ! ».

La Rabbanite parla à mon mari en yiddish et s'intéressa beaucoup à sa famille qu'elle avait connue en Europe avant la guerre. A moi, elle parla en anglais et j'eus l'occasion

de lui raconter comment mon père, de mémoire bénie, avait eu le privilège d'entrer plusieurs fois en Ye'hidout (entrevue privée) chez son père, le précédent Rabbi de Loubavitch, Rabbi Yossef Its'hak Schneersohn. Je fus par ailleurs surprise de constater combien elle était au courant de la situation politique dans notre pays, l'Afrique du sud.

• • •

Quand notre fils Yossi se fiança avec 'Hayele Rubashkin, nous les avons emmenés tous les deux rendre visite à la Rabbanite. A cette époque, le père de 'Hayele était associé avec les Liberman : ils produisaient une marque de thon appelée « Liberman and Rubashkin ». La Rabbanite félicita 'Hayele car elle avait mangé ce thon qui était « délicieux ». Notre future belle-fille était impatiente d'informer son père de ce compliment qui valait son pesant d'or ! De fait, la Rabbanite savait exactement comment s'adresser à chaque convive.

• • •

Quand notre plus jeune fille, 'Hanna, était encore petite et que je m'étais rendue avec elle à New York, j'eus l'occasion de rendre visite à la Rabbanite juste la veille de notre départ de Brooklyn. Elle me demanda si j'avais encore beaucoup à faire avant de partir. Non, tout était presque prêt mais je devais encore acheter des chocolats pour 'Hanna car, à cette époque, il n'existait pas encore de bons chocolats cachères à Johannesburg. La Rabbanite se leva et m'offrit une belle boîte de chocolats spécialement pour 'Hanna et lui montra comment on enveloppe une boîte de chocolats aux États-Unis. J'ai gardé précieusement cette boîte jusqu'à maintenant.

• • •

J'ai appris quelques usages russes chez la Rabbanite. En Afrique du sud, quand on vous sert du thé, vous attendez que la maîtresse de maison boive avant de boire vous-même. Apparemment en Russie, l'hôte attend que l'invité commence. Jusqu'à ce que je comprenne cette différence, nous avons tous dû boire du thé froid...

En Afrique du sud, quand on reçoit un cadeau, on l'ouvre immédiatement mais telle n'est pas la coutume en Russie. J'avais un jour acheté un cadeau pour la Rabbanite – une boîte brodée pour garder des petits pains – et j'aurais voulu lui montrer comment s'en servir : je lui demandai donc la permission de l'ouvrir pour lui faire la démonstration. Quand j'eus terminé elle s'exclama : « Comme c'est français... ! »

• • •

En 1987, un groupe de jeunes Chlou'him se rendit de Brooklyn en Afrique du sud. La Rabbanite leur confia quatre boîtes de cho-

colats pour moi : deux au lait et deux Parvé. Sans doute intimidés par cette mission, les jeunes gens gardèrent ces boîtes dans leurs bagages à main et, dès qu'ils atterrirent, ils me les apportèrent directement de l'aéroport, avant même de rentrer chez eux après ce voyage fatigant. Cette nuit-là, je téléphonai à la Rabbanite pour la remercier et elle n'en revenait pas que je les aie déjà reçus ! Nous avons parlé et elle tint à préciser que les chocolats étaient à base de lait surveillé (« Halav Israël ») comme si j'avais pu imaginer que ce n'était pas le cas ! Puis elle me demanda pourquoi je n'étais pas venue à New York ce Tichri alors que l'ambiance avait été si joyeuse ! Je m'excusai en expliquant que cela n'avait pas été possible cette année mais que l'année prochaine, avec l'aide de D.ieu, ce serait sûrement encore plus joyeux. Elle se contenta de rire. Elle devait savoir que l'année suivante, elle ne serait plus là...

• • •

Le 22 Chevat 5748 (1988), je reçus un coup de téléphone du secrétaire de mon mari : « Madame Gourarie, que se passe-t-il ? M. Gourarie a reçu ce matin un coup de téléphone de l'étranger et il est devenu tout pâle, tout triste. Deux heures plus tard, il a reçu un nouveau coup de téléphone de l'étranger et il était très joyeux. Que se passe-t-il ? ». Le fait est que le premier coup de téléphone annonçait la nouvelle qui attrista tout le monde juif : le décès de la Rabbanite à l'âge de 87 ans. Le second coup de téléphone annonçait la naissance de la toute première 'Haya Mouchka née après le décès de la Rabbanite – au foyer de notre fils Mi'haël et son épouse Dina. Elle fut nommée devant le Séfer Torah dans la demeure du Rabbi le lendemain matin.

Mme Winnie Gourarie – Johannesburg
N'shei Chabad Newsletter N° 7805
Traduite par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H TOUT À COUP!

Un jour, le Rabbi Précédent entendit un des 'hassidim citer à un de ses amis le mot connu : « Au moment de la venue de Machia'h, le tailleur et le cordonnier seront occupés à leur travail et Machia'h arrivera tout à coup ! » Le Rabbi intervint alors et dit : « Oui, ce sera exactement comme cela ! »

Une autre fois, des 'hassidim se tenaient près du bureau du Rabbi et parlaient de la venue de Machia'h, comment se produirait la Délivrance. Le Rabbi sortit brusquement de la pièce où il se trouvait et déclara : « C'est ainsi qu'il arrivera ! »

(D'après Kfar 'Habad n°626) H.N.

ב"ה

**GARAGE
DIRECT AUTO**

*Carrosserie
Peinture
Mécanique*

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

14 véhicules de courtoisie
- Demander **Shmouel** -

43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUELLES SONT LES TROIS MITSVOT DE LA FEMME ?

Les femmes juives sont tenues de respecter toutes les Mitsvot sauf les Mitsvot positives limitées par le temps (comme les Téfiline qui ne peuvent être mis que le jour et non la nuit).

Certaines Mitsvot sont effectuées plus souvent par les femmes que par les hommes et ce sont :

1) 'Halla : le prélèvement de la pâte. Quand on pétrit une pâte épaisse (à pain ou à gâteaux) qui contient plus de 1,200 kg de farine, on en prélève un petit morceau. Si la pâte contient plus de 1,700 kg de farine, on récite la bénédiction (« *Barou'h Ata Ado-naï Élo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehafrich 'Halla* ») avant d'effectuer le prélèvement. Ce petit morceau de pâte (qui était destiné au Cohen quand le Temple se dressait à Jérusalem) est, de nos jours, brûlé. La Mitsva de la 'Halla symbolise toutes les Mitsvot liées à la cachéroul de la nourriture, domaine féminin par excellence.

2) L'allumage des bougies de Chabbat et des fêtes : les femmes se trouvant plus souvent que les hommes à la maison accueillent le Chabbat en allumant vendredi après-midi au moins deux bougies. Les jeunes filles, et petites filles qui sont en mesure de reciter la bénédiction, allument une bougie. Voici la bénédiction de la veille de Chabbat: « *Barou'h Ata Ado-naï Élo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chabbat Kodèch* ». (S'il ne se trouve pas de femme ou de fille dans la maison, ce sera au maître de maison qu'incombera la Mitsva d'allumer les bougies).

3) La pureté familiale dépend essentiellement de la conduite scrupuleuse de la femme juive. Seule la femme prononce une bénédiction en se trempant au Mikvé (bain rituel). Du respect de ces lois, dépendent la stabilité du couple, l'harmonie de la famille et le développement satisfaisant des enfants.

F.L.

TRAVELS CLASS



Europcar le partenaire de la communauté.
Pour tous vos déplacements en France et dans le reste du monde!

Location de voiture à la semaine
à partir de 134 € partout en France



économisez
jusqu'à
-40%

Minimisez vos frais de déplacement sur les vols, location de voitures et séjours hôteliers

Tél : 01.76.54.65.97 www.travelsclass.com



ESHTEL Gourmet

GLATT CACHER LAMEHADRINE
Traiteur • Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris

06 51 42 24 47



L'ASSOCIATION CHOISIR L'ÉCOLE JUIVE
PRÉSENTE



LE SALON DES ÉCOLES JUIVES

DIMANCHE 03 FÉVRIER



PAVILLON WAGRAM
47 AVENUE WAGRAM
MÉTRO TERNES

DE 10H À 18H
ENTRÉE GRATUITE
BUFFET OFFERT

HOTLINE 07 69 43 49 25 | WWW.CHOISIRLECOLEJUIVE.COM

NOUVEAU... NOUVEAU... NOUVEAU...

franprix

BY LEADER CASH

INÉDIT !!

600 M² AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ
en plein cœur de Levallois

au 81 rue Jules Guesde

- Beaucoup de choix
- Accueil chaleureux
- Prix défiant toute concurrence
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



AUTOVISION

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

LE NUMERO

Service
Porte à Porte

1

Service assuré
avec Ahavat Israël

DE LA COMMUNAUTÉ

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais
A 3MN DE LA PORTE DE PANTIN

Prise de RDV : Feivel Basanger
01 41 83 19 23 / 06 21 65 58 71



LAMYCONFORT

LAMLITERIE

FABRICANT-GROSSISTE OUVRE SES PORTES AUX PARTICULIERS
Jusqu'à 50% moins cher
Sur produits équivalents griffés

Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Lits gigognes - Lits électriques

Système d'assemblage
exclusif
Ouvert du Dim. au Vend.
Fermé le Samedi
petite rue

01.47.00.73.55

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris

Métro: Voltaire ou Bastille

LE SPECIALITE DES LITS CACHER ET SANS CHA'ATNETZ

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19^e

82 rue Petit - 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

Votre Boîte de Tsédaka est pleine !

Contactez-nous au 01 45 26 87 60
Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Vous pouvez également la déposer au Beth Loubavitch : 8, rue Lamartine - Paris 9^e ou 55, rue Petit - Paris 19^e

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

Pharmacie
Quai du Mont Blanc

Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal

Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc
1201 Genève - Suisse

Tél : 004 122 731 90 85

Fax : 004 122 732 47 15



SOLUTION
NUMÉRIQUE
SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE



Caméra &
Vidéo-Surveillance
Alarme &
Télésurveillance
Contrôle d'accès &
Interphonie
Serrurerie &
Portes blindées
Store, Volet &
Rideau métallique
Portail &
Porte de garage

TAXE D'APPRENTISSAGE

ECOLE BETH HANNA-LOUBAVITCH

59, fbg de Pierre - 67000 STRASBOURG

Habilitation délivrée par la préfecture du Bas-Rhin

"Pour nous permettre de poursuivre notre action
et d'aider encore mieux notre Communauté"

SOUTENEZ-NOUS PAR LE VERSEMENT

DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

UAI 0672656Y

Pour tous renseignements :

Tél : 03.88.75.66.05 Fax : 03.88.75.63.58

Portable: 06 11 45 96 90

E-mail: bethloubavitch67@aol.fr

30 ANS DE LA CAMPAGNE "ANNIVERSAIRE"

Votre anniversaire juif est important !

Il y a 30 ans, en hommage à son épouse,
la Rabbanit Haya Mouchka מ"י,
le Rabbi de Loubavitch lançait la campagne

« Célébrez votre anniversaire »

Votre anniversaire est un jour de réflexion.
C'est le moment de penser à vous-même, à vos actes,
à la place que prend la Torah dans votre vie.

Votre anniversaire est VOTRE JOUR

Préparez-vous à le fêter avec vos proches.

Ce jour-là, remerciez D.ieu par une prière,
donnez la Tsédaka, renforcez votre étude de la Torah,
récitez des psaumes de David...

Inscrivez-vous sur

bethloubavitch-anniversaire.fr

ou envoyer par **WhatsApp**

vos nom, prénom, date de naissance

au **07 67 19 32 70**

Vous recevrez un certificat anniversaire avec votre date
d'anniversaire hébraïque et les coutumes liées à ce jour



À l'occasion du 22 Chevat
Hilloula de la Rabbanit 'Haya
Mouchka מ"י

Les Neché Oubnot 'Habad
vous invitent à une

CONFÉRENCE

sur le thème :

**Vivre, c'est transmettre :
l'exemple de la Rabbanit**

par Mme Sterna Illouz,

Chlou'ha à Neuilly sur Marne

- Témoignage de Mme Bra'ha Schwartz -

**Mardi 29 janvier 2019
à 20h 30**

**Dans les salons 'Haya Mouchka
49 rue Petit - 75019 Paris (M^e Ourcq)**

**Journée d'étude
le lundi 28 janvier 2019**

Vidéo
Buffet - Goral
Public féminin
Entrée libre

Etude du **RAMBAM**

Mitsva positive n° 137 : Il s'agit du commandement nous incombant de sonner du Choffar le 10 Tichri de l'année jubilaire et de proclamer dans tout le pays la libération des esclaves hébreux et la sortie gratuite de tout esclave hébreu ce jour-là, c'est-à-dire le 10 Tichri.

Mitsva négative n° 224 : Il est interdit de faire tout travail au champ pendant l'année jubilaire.

Mitsva négative n° 225 : C'est l'interdiction qui nous est faite de récolter les "produits spontanés" durant l'année jubilaire, de la même manière que les années ordinaires.

Mitsva négative n° 226 : C'est l'interdiction qui nous est faite de récolter les fruits des arbres durant l'année jubilaire.

• **JEUDI 24 JANVIER - 18 CHEVAT**

Mitsva positive n° 138 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de restituer à leurs anciens propriétaires, durant l'année du Jubilé, toutes les terres vendues que les acheteurs doivent alors céder sans indemnité.

Mitsva négative n° 227 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de vendre nos terres dans le pays de Canaan à titre irrévocable.

Mitsva positive n° 139 : Il s'agit du commandement selon lequel le rachat de propriétés vendues se trouvant dans une ville murée ne peut se faire que jusqu'à l'expiration d'une année (après sa vente) et, passé ce délai, elles deviennent propriété permanente de l'acheteur et ne retournent pas au vendeur lors de l'année du Jubilé.

• **VENDREDI 25 JANVIER - 19 CHEVAT**

Mitsva négative n° 169 : C'est l'interdiction faite à toute la tribu de Lévi d'acquiescer une part des territoires lors de la conquête de la Terre d'Israël.

Mitsva négative n° 170 : Il est interdit à toute la tribu de Lévi de recevoir une part du butin lors de la conquête de la Terre d'Israël.

Mitsva positive n° 183 : Il s'agit du commandement nous incombant de donner aux Lévités des villes afin qu'ils y habitent, car ils ne possèdent pas de territoire sur la Terre d'Israël.

Mitsva négative n° 228 : Il nous est interdit de vendre les terrains des Lévités.

Mitsva positive n° 20 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de construire un Temple pour le service sacré.

• **SAMEDI 26 JANVIER - 20 CHEVAT**

Mitsva négative n° 79 : Il nous est interdit de construire un autel avec des pierres ayant été touchées par du fer.

Mitsva négative n° 80 : Il nous est interdit de monter sur l'autel à l'aide de degrés, de sorte que l'on ne marche pas à larges enjambées lorsqu'on y accède; au contraire, on y montera à petits pas.

ב"ה



Vous êtes cordialement conviés à participer au

D Î N E R
D E
gala
annuel

des institutions du **BETH LOUBAVITCH**
fondées par Rav Shmouel Azimov ה"ע

Mercredi 13 février 2019 à 19h30
8 Adar I 5779

Salons DOCK PULLMAN
50, av. du Président Wilson - 93210 La Plaine S.-Denis

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :

C.S.B.L. | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél: 01 42 80 04 05 | blgala@yahoo.fr

Participation : 600 € / COUPLE • Soutien : 1 000 € / COUPLE

